

Alerte sécheresse - niveau d'alerte atteint sur le bassin versant du Vexin

Suite à l'atteinte du niveau d'alerte pour le bassin versant du Vexin dont fait partie la commune, la préfecture a émis le 13 juillet un arrêté limitant l'usage de l'eau.



Sur le bassin du Vexin, en alerte, les principales mesures de restriction des usages de l'eau sont les suivantes :

- Le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, etc.) et pour les organismes liés à la sécurité ;
- L'arrosage des espaces arborés, des pelouses, des massifs fleuris et des espaces verts publics et des espaces sportifs de toute nature, des terrains de golf, des jardins potagers est interdit entre 10 h et 20 h ;
- Les activités industrielles et commerciales limitent au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- L'irrigation par aspersion des cultures est interdite entre 10 h et 18 h ;
- L'arrosage des jardins potagers est interdit entre 10 h et 18 h, à l'exception du goutte-à-goutte
- Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf pour les chantiers en cours

Merci de votre compréhension et participation

Liens utiles

[Communiqué de presse - préfecture du Val d'Oise - 13 juillet 2023](#)

[Arrêté préfectoral 17388 pour les limitations provisoires des usages de l'eau](#)